

Nouvelles du Comité Secteur Public 12

Juillet 2004

Introduction

Le Comité du Secteur Public (PSC) s'est réuni à New York, Etats-Unis, du 5 au 7 juillet 2004. Ce rapport récapitule les principaux points de la réunion. Les documents d'information relatifs aux réunions du PSC sont disponibles, avant la réunion, sur la page PSC du site internet de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Conjointement à cette réunion, le Comité Secteur Public a rencontré les membres du Groupe Consultatif et organisé une table ronde avec les représentants des Nations Unies sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la réforme de la présentation des comptes annuels de l'Organisation des Nations Unies. Le président du Governmental Accounting Standards Board (GASB) américain s'est également joint au PSC pour la discussion de certains points.

Approbation de la norme IPSAS relative à la dépréciation des actifs non générateurs de revenus monétaires

Le PSC a examiné un projet de norme IPSAS préparé après prise en compte des réponses à l'exposé-sondage ED 23, *Dépréciation d'actifs*. Le PSC a approuvé le projet en tant que IPSAS 21, *Dépréciation des actifs non générateurs de revenus monétaires*, sous réserve de l'examen final des révisions éditoriales par un sous-comité du PSC, de leur approbation par le Président et de la confirmation de la date d'entrée en vigueur de cette norme. Du fait des liens existant entre cette norme et les IPSAS en cours de révision dans le cadre du projet « amélioration des normes » du PSC (voir ci-dessous), le PSC a l'intention de coordonner les dates d'entrée en vigueur respectives de cette norme et des normes améliorées.

Le PSC a noté que les personnes ayant répondu à ED 23 admettent que la dépréciation des actifs générateurs de trésorerie doit être traitée selon les dispositions d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En conséquence, le PSC s'est engagé à élaborer une norme relative à la *Dépréciation des actifs générateurs de revenus monétaires* qui reflète les prescriptions d'IAS 36 sans les modifier mais en y incluant des exemples propres au secteur public. Le PSC a nommé un sous-comité chargé d'élaborer un projet de document en projet qui sera examiné lors de la prochaine réunion du PSC en novembre 2004.

Revue externe du PSC

Le PSC a reçu et discuté le *Rapport du panel de revue externe sur la gouvernance, le rôle et l'organisation du PSC de l'IFAC*. Le panel était présidé par Sir Andrew

Likierman, ancien responsable de la Direction de la Comptabilité du Royaume-Uni.

Les membres ont discuté en détail chaque recommandation ; ils ont constaté qu'ils approuvaient la majorité des recommandations, ont estimé que le rapport était exhaustif et équilibré et que les résultats de l'enquête générés dans le cadre du processus de revue confortaient largement les activités de normalisation du PSC. Les membres ont également discuté du programme de travail du PSC et sont convenus que le Comité devait placer le traitement des questions spécifiques au secteur public inscrites sur son programme de travail en tête de ses priorités, que la convergence avec les normes IFRS/IAS devait être sa deuxième priorité et la convergence avec les modèles de présentation des statistiques sa troisième priorité.

Le président a assisté à la réunion du Conseil d'administration de l'IFAC qui a suivi la réunion du PSC ; il y a exposé les points de vue du PSC sur chaque recommandation. Il est prévu que, lors de sa prochaine réunion de novembre 2004, le Conseil de l'IFAC examinera un plan d'action pour la mise en oeuvre des recommandations du panel.

Groupe consultatif du PSC

Le PSC s'est réuni avec les membres canadiens du Groupe consultatif, les représentants de la Association of Accounting Bodies of West Africa (AABWA), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des Etats-Unis, notamment avec le Directeur exécutif du Financial Accounting Standards Advisory Board (FASAB) américain.

Le Groupe Consultatif a pris note du programme de travail proposé, faisant observer que les commentaires sur les principaux problèmes du secteur public devaient certes être une priorité mais qu'il fallait également actualiser les IPSAS existantes et qu'il était important pour le PSC, et pour l'IFAC en général, de soutenir les initiatives en faveur de la formation des comptables du secteur public dans les pays en développement. Le Groupe consultatif a ensuite discuté:

- de la stratégie du PSC pour la convergence des normes IPSAS avec les normes IAS/IFRS lorsque cela était approprié, observant que la stratégie de convergence convenue lors de cette réunion paraissait appropriée (pour une discussion de cette stratégie, voir ci-dessous); et
- du rapport de recherche *Rapport sur le budget*, constatant que l'aide à l'élaboration d'une norme sur les

comparaisons budget/réalisations était une priorité. Le Groupe consultatif a également constaté que l'élaboration d'une norme sur la présentation ex-ante d'informations budgétaires est un projet à plus long terme qui pourrait bénéficier de recherches complémentaires, notamment de l'examen du rôle d'un rapport de la Direction sur la gestion, dans la communication d'informations budgétaires.

Les communications écrites des membres du Groupe consultatif ont été également examinées.

Programme de travail

Rapport sur le budget

Le Rapport de recherche *Rapport sur le budget* a été publié en mai 2004. Ce rapport, qui peut être téléchargé gratuitement à partir de la page PSC du site web de l'IFAC, représente le point de vue du consultant ayant préparé le rapport, le Dr Jesse Hughes, et pas nécessairement celui du PSC. Le PSC a discuté du processus pour le développement en cours de ce projet et a décidé qu'il devrait comporter les deux éléments suivants:

- l'élaboration d'une norme sur les comparaisons budget/réalisations (reporting budgétaire ex post) doit être traitée comme un projet prioritaire. Un premier projet d'exposé-sondage (ED) doit être préparé en vue de son examen lors de la prochaine réunion du PSC; et
- l'élaboration d'un exposé-sondage (ED) sur la présentation ex ante d'informations budgétaires lors de l'approbation du budget est un projet à plus long terme qu'il faudra faire avancer après l'examen par le PSC d'un projet d'exposé de détaillé présentant les grandes lignes des questions spécifiques à traiter. Il est prévu de préparer le projet d'exposé en vue de son examen lors de la première réunion du PSC en 2005.

Comptabilisation de l'aide au développement selon la méthode de la comptabilité de caisse

M. Ian Mackintosh, Président du Panel consultatif de Projet (PAP) et M. Charles Coe, consultant, étaient présents à la réunion. Ils ont informé le PSC que le projet d'exposé-sondage (ED) avait été communiqué aux membres du PAP, que les réponses reçues à ce jour étaient intégrées dans l'ordre du jour du PSC et ont identifié les principaux problèmes soulevés dans ces réponses et une réponse supplémentaire.

Les membres ont examiné le projet d'exposé-sondage (ED) en se concentrant sur les problèmes posés par le PAP, pour ce qui concerne en particulier les définitions clés, la nécessité d'étendre ou non le champ d'application du projet au traitement de l'aide externe, les informations distinctes devant être imposées et les problèmes pratiques liés à la disponibilité des informations nécessaires pour se conformer aux dispositions en matière d'informations à fournir.

Les membres ont noté que M. Coe ferait une présentation sur le projet d'exposé-sondage (ED) lors d'une réunion de la

joint venture de l'OCDE sur la gestion des finances publiques, laquelle regroupe tous les pays de l'OCDE, les pays en développement et les banques multilatérales de développement (MDB). M. Coe a indiqué que l'exposé-sondage continuerait d'être développé pour tenir compte des éléments fournis par cette réunion et par les consultations en cours avec le PAP, et qu'un projet d'exposé-sondage (ED) actualisé serait présenté au PSC pour approbation de sa publication lors de la prochaine réunion du PSC.

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'IASB

Le PSC a étudié un document de travail préparé par le staff sur une stratégie proposée pour le programme de convergence IAS/IFRS du PSC. Les principales caractéristiques de la stratégie proposée comportaient l'établissement à moyen terme d'une plate-forme stable des IPSAS, l'adoption telles quelles des principales normes IAS/IFRS dont le secteur public n'a pas de raison de s'écarter, l'élaboration de nouvelles IPSAS lorsque les dispositions d'une IAS/IFRS nécessitent d'être amendées pour être applicables au secteur public et la publication simultanée des versions anglaise, française et espagnole des normes IPSAS de deuxième génération. Pour s'assurer du respect de la procédure établie par le PSC et de la reconnaissance des liens existant avec des projets spécifiques du PSC dans le secteur public, le rapport proposait de ne pas publier avant janvier 2008, pour application en janvier 2009, la suite complète des IPSAS de "deuxième génération".

Le PSC a entrepris une discussion sur le fond de sa stratégie pour la convergence IAS/IFRS et la priorité relative de cette composante de son programme de travail. Le PSC a confirmé que le traitement des problèmes spécifiques au secteur public serait la première de ses priorités et s'est inquiété que les ressources engagées dans le projet proposé de convergence IAS/IFRS limitent sa capacité à traiter de ces projets prioritaires.

Étant donné le caractère incertain de ses ressources, le PSC n'a pas adopté la stratégie proposée mais il a convenu de poursuivre son programme existant de convergence IAS/IFRS qui vise à l'amélioration de onze IPSAS existantes. Le PSC a également convenu de "rajeunir" les neuf IPSAS restantes et de traiter les autres IAS/IFRS dans la mesure de ses ressources.

Dans le cadre de son projet d'amélioration des IPSAS, le PSC a examiné et approuvé un exposé-sondage (ED) visant à amender IPSAS 1 *Présentation des états financiers*. Cet exposé-sondage sera l'une des composantes de l'exposé-sondage groupé sur les améliorations des IPSAS qui doit être publié en 2005.

Convergence des normes IPSAS avec GFS et ESA 95

Le PSC a examiné un projet d'exposé pour l'élaboration d'une norme encourageant la fourniture d'informations sur le secteur gouvernemental général dans les états financiers à usage général de l'État dans son ensemble. Le PSC a discuté les principales caractéristiques du projet d'exposé et ordonné

au staff d'y intégrer les données fournies par le Panel consultatif du projet. Un exposé actualisé doit être présenté à la prochaine réunion du PSC.

Le PSC a noté que le personnel travaillait à l'élaboration d'un projet d'exposé de norme sur un rapport exhaustif de la performance financière établissant une distinction entre les transactions et les autres flux économiques. Le PSC a confirmé que le projet d'exposé devrait être élaboré après consultation de l'IASB sur leur projet relatif à la présentation de la performance financière/du résultat d'ensemble.

Prochaine réunion du PSC : New Delhi, Inde, du 1^{er} au 4 novembre 2004. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :: Paul Sutcliffe, Directeur technique du PSC psutcliffe@ifac.org ou Matthew Bohun, Administrateur Technique du PSC matthewbohun@ifac.org

MEMBRES du PSC 2004

FRANCE – Philippe Adhémar (Président), Conseiller Maître à la Cour des Comptes. **ROYAUME UNI** – Mike Hathorn (Vice-Président), Associé, Moore Stephens, Royaume Uni. **ARGENTINE** – Carmen Giachino Palladino, Consultante pour la Banque Inter-Américaine de Développement. **AUSTRALIE** – Wayne Cameron, Commissaire aux Comptes (Auditor-General), État de Victoria. **CANADA** – Rick Neville, Vice-Président et Chef de la Comptabilité de la Monnaie royale canadienne. **ALLEMAGNE** – Norbert Vogelpoth, Associé, PwC Deutsche. **ISRAËL** – Zvi Chalamish, Comptable Général Adjoint, Ministère des Finances israélien. **JAPON** – Ryoko Shimizu, Associé, PwC Japan. **MALAISIE** – Mohd. Salleh Mahmud, Comptable Général Adjoint, Malaisie. **MEXIQUE** – Javier Pérez Saavedra, Sous-directeur du Contrôle Qualité, Petroleos Mexicano. **PAYS-BAS** – Peter Bartholomeus, Directeur, Service gouvernemental des directives d'audit, Ministère des Finances. **NOUVELLE-ZÉLANDE** – Greg Schollum, Directeur Général des Finances, Conseil Général de la région du Grand Wellington. **NORVEGE** – Tom Olsen, Associé, PwC Norway. **AFRIQUE DU SUD** – Terence Nombembe, Commissaire aux Comptes adjoint de l'Afrique du Sud et Directeur général du Bureau du Commissaire aux Comptes de l'Afrique du Sud. **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** – Ron Points, Directeur, Gestion financière pour la Région Asie Orientale et Pacifique, Banque mondiale.

OBSERVATEURS DU PSC EN 2004

La Banque asiatique de Développement (BAsD), l'Union Européenne (UE), le Bureau international de normalisation comptable (IASB), le Fonds Monétaire International (FMI), le Comité sur les Normes Comptables (INTOSAI-CAS), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les Nations Unies / le Programme des Nations Unies pour le Développement (ONU/PNUD) et la Banque mondiale.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS – comptabilité d'engagement)

IPSAS 1 *Présentation des Etats financiers* énonce des considérations générales pour la présentation des états financiers, formule des commentaires sur leur structure et établit les dispositions minima pour le contenu d'états financiers établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

IPSAS 2 *Tableaux des flux de trésorerie* impose la présentation d'informations sur les évolutions de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en classant les flux de trésorerie de l'exercice en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

IPSAS 3 *Solde net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes* précise le traitement comptable applicable aux changements d'estimations comptables, aux changements de méthodes comptables et à la correction des erreurs fondamentales, définit également les éléments extraordinaires et prescrit l'indication de certains éléments dans les états financiers.

IPSAS 4 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* traite des opérations en monnaies étrangères et des activités à l'étranger. IPSAS 4 précise les règles à observer pour déterminer le cours de change à utiliser pour convertir les transactions et les soldes en devises, et comment comptabiliser dans les états financiers l'incidence financière des variations de cours de change.

IPSAS 5 *Coûts d'emprunts* prescrit le traitement comptable des coûts d'emprunt et impose, soit qu'ils soient directement comptabilisés en charge, soit, à titre d'autre traitement autorisé, que ceux qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif soient incorporés dans le coût de cet actif.

IPSAS 6 *Etats financiers consolidés et comptabilité des entités contrôlées* impose aux entités contrôlantes la préparation d'états financiers consolidés par consolidation ligne à ligne de toutes les entités contrôlées. La norme comprend également une discussion détaillée sur la notion de contrôle appliquée au secteur public et fournit des directives pour déterminer l'existence du contrôle pour les besoins de l'information financière.

IPSAS 7 *Comptabilisation des participations dans des entités associées* impose pour la comptabilisation de toutes les participations dans des entités associées la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation a été acquise et est détenue dans l'unique perspective d'une cession dans un avenir proche. Elle doit être alors comptabilisée au coût de revient.

IPSAS 8 *Information financière relative aux participations dans des coentités* impose comme traitement de référence la consolidation proportionnelle pour les coentités formées avec des entités du secteur public. Cependant l'IPSAS 8 permet également, comme autre traitement autorisé, une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

IPSAS 9 *Produits générés par des opérations d'échanges* établit les conditions de comptabilisation des produits résultant d'opérations d'échange, requiert l'évaluation à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et mentionne l'information à fournir.

IPSAS 10 *Information financière dans des économies hyperinflationnistes* décrit les caractéristiques d'une économie hyperinflationniste et impose le retraitement des états financiers des entités qui opèrent dans ces économies.

IPSAS 11 *Contrats de construction* définit les contrats de construction, établit les règles pour la prise en compte des produits et charges découlant de tels contrats et établit l'information à fournir.

IPSAS 12 *Stocks* définit les stocks, établit les règles pour leur évaluation (y compris pour ceux qui sont destinés à être distribués gratuitement ou à bas prix) selon la méthode du coût historique et établit les informations à fournir en annexe.

IPSAS 13 *Contrats de location* établit les règles pour le traitement comptable des opérations de location simple et de location financement tant pour le bailleur que pour le preneur.

IPSAS 14 *Evènements postérieurs à la date de clôture* établit les règles pour le traitement des évènements postérieurs à la date de clôture et établit la distinction entre ceux qui nécessitent un ajustement des états financiers et ceux qui ne nécessitent pas d'ajustement..

IPSAS 15 *Instruments financiers : information à fournir et présentation* établit les règles pour la présentation au bilan des instruments financiers et définit l'information qui doit être fournie en annexe à la fois sur les instruments financiers inscrits au bilan et sur ceux qui sont en hors bilan.

IPSAS 16 *Immeubles de placement* prescrit le traitement comptable et précise l'information à fournir en annexe pour les immeubles de placement. Elle propose soit la juste valeur soit le coût historique

IPSAS 17 *Immobilisations corporelles* prescrit le traitement comptable des immobilisations corporelles, notamment leur date de comptabilisation, leur évaluation à cette date, leur évaluation postérieure et leur amortissement. Elle n'oblige ni n'interdit la comptabilisation des actifs historiques.

IPSAS 18 *Information sectorielle* établit les principes de la communication d'une information financière sectorielle des activités de l'entité.

IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels établit les règles pour la comptabilisation des provisions et l'information à fournir en annexe sur les passifs éventuels et actifs éventuels.

IPSAS 20 Information relative aux parties liées établit les règles pour l'information à fournir en annexe sur les opérations avec des parties liées à l'entité, telles que les ministères, les dirigeants ou leur famille proche.

IPSAS 21 Dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie établit les critères à prendre en compte pour déterminer si un actif est déprécié, pour comptabiliser et reprendre des pertes de valeur et pour établir l'information à fournir en annexe concernant les actifs dépréciés. (*La date d'entrée en vigueur reste à déterminer*)

Glossaire des termes utilisés (IPSAS 1 – IPSAS 20) définit les termes utilisés dans les IPSAS publiées au 31 décembre 2003.

IPSAS SUR LA COMPTABILITE DE CAISSE ET DIRECTIVES POUR LA PERIODE DE TRANSITION

IPSAS sur la comptabilité encaissements/décaissements *Information financière tenue en comptabilité encaissements/décaissements* est une norme exhaustive sur l'information financière à partir d'une comptabilité encaissements/décaissements. Elle établit les règles pour la préparation et la présentation d'un état des encaissements et des décaissements, ainsi que des notes annexes décrivant les méthodes comptables. Elle encourage également la fourniture d'informations en annexe visant à augmenter la qualité des comptes annuels en comptabilité encaissements/décaissements.

Etude 14 du PSC de l'IFAC Transition vers une comptabilité de droits constatés : Directives pour les Gouvernements et les entités gouvernementales (2e édition décembre 2003) identifie les questions essentielles qui doivent être étudiées et les différentes approches qui peuvent être retenues pour une mise en place efficace d'une comptabilité de droits constatés dans le secteur public.

APPELS A COMMENTAIRES (publiés en janvier 2004)

ITC Comptabilisation des obligations sociales des gouvernements Traite de la comptabilisation des politiques sociales des gouvernements. L'ITC propose un modèle conceptuel pour la comptabilisation et l'évaluation des obligations de politique sociale qui découle de concepts implicites figurant dans les IPSAS actuels, en particulier dans l'IPSAS 19. Ce modèle conceptuel s'applique à de nombreuses obligations de politique sociale, comme les régimes de santé, d'éducation, de prévoyance et de retraite. L'ITC se propose également d'établir la fourniture d'informations en annexe sur les obligations de politique sociale. **Le délai fixé pour la réception des commentaires a pris fin le 30 juin 2004.**

ITC Produits d'opérations sans contrepartie directe (y compris impôts et transferts) Traite de la comptabilisation et de l'enregistrement des produits des opérations sans contrepartie directe, comme les impôts et taxes de toute nature, les transferts dont les subventions, les appropriations, les donations et legs, les amendes et pénalités. L'ITC propose un modèle « actifs et passifs » pour la comptabilisation des produits sans contrepartie directe. **Le délai fixé pour la réception des commentaires a pris fin le 30 juin 2004.**

RAPPORT D'ETUDE (Publié en mai 2004)

Rapport sur le budget (mai 2004). Le principal objectif de ce rapport d'étude est de déterminer s'il convient de publier une norme IPSAS sur le Rapport sur le budget.



International Federation of Accountants

545 Fifth Avenue, 14th Floor, New York, NY 10017 USA

Tel +1 (212) 286-9344 Fax +1 (212) 286-9570 www.ifac.org

530 Little Collins Street, Suite 1302, Melbourne Victoria Australia

Tel +61 (3) 9909-7677 Fax +61 (3) 9909-7669